

Avis voté à la séance plénière du 13 novembre 2019

Travail, emploi et mobilités

Déclaration du groupe CFE-CGC

Chaque jour qui passe, nous pouvons mesurer les effets négatifs du réchauffement climatique avec des catastrophes naturelles qui s'enchaînent. Pour le groupe de la CFE-CGC, il est donc urgent de prendre des mesures afin de laisser une planète viable aux générations à venir.

Dans un tel contexte, comment concilier une réelle égalité d'accès à la mobilité sur l'ensemble du territoire national et l'urgente priorité que représente la lutte contre le réchauffement climatique ? Tel était finalement l'un des enjeux forts de cet avant-projet d'avis.

Ce constat fait, le groupe de la CFE-CGC partage l'essentiel du contenu et des observations de cet avis et s'associe aux recommandations formulées.

Nous apporterons simplement un commentaire complémentaire à certaines de ces préconisations.

Préconisation numéro 7 : La CFE-CGC souhaite qu'une prérogative nouvelle soit donnée aux Comités Économiques et Sociaux dans les entreprises pour la mise en place obligatoire d'un plan de mobilité et son actualisation régulière.

Les partenaires sociaux ont évolué dans leur façon d'appréhender la mobilité ; longtemps envisagée, dans les accords d'entreprise, en relation avec des épisodes de mutation industrielle, elle commence aujourd'hui à être intégrée, dans une approche préventive, aux démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT).

Préconisation numéro 8 : Pour la CFE-CGC, développer encore plus le télétravail et le coworking, chaque fois que cela est possible, permettrait déjà de désengorger notablement les transports en commun, dont il s'agira dans les mois qui viennent de renforcer l'offre, la fiabilité, le respect des horaires, mais également la couverture wifi et la 5G. Est-il encore besoin de rappeler qu'organiser le télétravail n'est pas une simple formalité administrative. Le télétravail impacte le collectif et la qualité du travail produit, tout en améliorant la qualité de vie des salariés avec une meilleure conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle.

Préconisation numéro 15 : Pour la CFE-CGC, le rôle et la vocation d'Action logement doivent être garantis et renforcés. Le choix (subi) de la résidence principale impacte automatiquement la mobilité des salariés, notamment professionnelle. L'accès au logement est d'ailleurs une des conditions d'accès à l'emploi.

Vous l'aurez compris aisément, le groupe de la CFE-CGC a voté sans difficulté en faveur de l'avis.